

Questions orales

Dans le cadre de l'accord, nos exportateurs canadiens auront le droit de concurrencer les producteurs américains pour obtenir des marchés publics des organismes du gouvernement des États-Unis et leur vendre leurs biens et services. En échange, nous donnons aux Américains le droit d'en faire autant auprès de certains organismes du gouvernement canadien. C'est malheureux que ces dispositions ne soient pas beaucoup plus étendues qu'elles ne le sont. En effet, la valeur des marchés publics que nous pourrions obtenir est limitée. A combien, je ne saurais le dire parce que je n'ai pas les détails sous les yeux.

Tout fournisseur américain qui s'estimera lésé aura le droit de faire appel auprès d'une commission de révision des marchés publics. Les fournisseurs canadiens auront évidemment le même droit aux États-Unis.

• (1130)

LES COMMISSIONS DU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS—LA QUESTION DU CONTREPLAQUÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai aussi une question à poser au ministre du Commerce international. Comme il le sait, deux commissions du Congrès des États-Unis se sont entendues sur certaines dispositions de la loi américaine de mise en oeuvre de l'accord. Ces deux commissions ont demandé certaines modifications, dont une touchant le contreplaqué. Ils veulent modifier les dispositions de l'accord concernant le contreplaqué et je sais que le ministre a protesté au nom du Canada contre leur intention.

Que fera le ministre pour protéger les intérêts du Canada dans cette affaire? Le ministre estime-t-il que, si cette proposition était mise en oeuvre, les Américains violeraient l'accord?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je croyais avoir déjà établi clairement à la Chambre que la proposition de la commission des finances du Sénat américain concernant le contreplaqué—qui, je crois, a reçu l'appui du gouvernement—constituait, à notre avis, une violation de l'Accord de libre-échange. Nous avons envoyé une note de protestation à cet effet. Je l'ai dit de vive voix à M. Yeutter et cela a été porté à l'attention d'autres personnes aussi.

Oui, nous estimons qu'il s'agit d'une mesure qui violerait l'Accord de libre-échange. Je l'ai dit à la Chambre et je le répète, si le Congrès s'obstine dans cette voie et si les dispositions entrent en vigueur avec la loi que le Congrès adoptera, nous ferons le nécessaire pour contrer cette mesure lorsque l'Accord sera mis en oeuvre. Il est hors de question que nous acceptions les modifications proposées parce que nous croyons que les États-Unis se soustrairaient ainsi aux obligations que leur impose l'Accord de libre-échange.

La conférence entre les deux commissions vient de se terminer. Nous ne savons pas encore ce que contient leur rapport final. Le gouvernement américain devra décider quel projet de loi sera présenté au Congrès en juin de sorte que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir avant ce moment.

LES INDUSTRIES CULTURELLES—LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE—LA POSITION DU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, hier on a également rapporté d'autre articles que les Américains veulent changer dans l'accord de libre-échange. Par exemple, ils veulent supprimer l'exemption que nous avons négociée pour les industries canadiennes ainsi que toutes sortes de possibilités de filtration des investissements américains dans le secteur énergétique canadien.

Je voudrais savoir si le ministre va ou non admettre que les Américains nous avertissent maintenant qu'ils ont l'intention de nous mener la vie dure à la deuxième ronde de négociations. Qu'a-t-il l'intention de faire pour défendre le Canada?

L'hon. John C. Crosbie (Ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la première question à se poser si on veut analyser raisonnablement la situation est de déterminer s'il existe une autre solution que le projet d'accord de libre-échange avec les États-Unis d'Amérique? Si nous adoptons la thèse du député d'en face, nous nous retrouverions sans défense l'année prochaine devant les sentiments et les tendances protectionnistes des sénateurs et des membres du Congrès pris individuellement.

Le député fait allusion aux propos de certains membres du Congrès qui font toutes les propositions possibles et imaginables. Ils veulent ceci, ils veulent cela. Dans quel but agissent-ils ainsi? Parce qu'ils veulent rentrer chez eux et être réélus. C'est probablement la raison pour laquelle le député profère ce genre d'inepties à la Chambre, parce qu'il veut rentrer chez lui et être réélu.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, en toute déférence, il ne s'agit pas de simples membres du Congrès mais de deux comités importants du Congrès qui constituent une partie importante du gouvernement américain. Le ministre le sait.

Le ministre prétend qu'il y a eu une infraction au sujet du contre-plaqué. Les États-Unis réclament maintenant l'élimination de l'exemption accordée aux secteurs énergétique et culturel. Le ministre d'État des Affaires extérieures a également déclaré à la Chambre qu'on avait violé l'accord concernant les subventions agricoles et les exportations aux pays du tiers monde.

Comment le gouvernement canadien a-t-il l'intention de réagir alors que les Américains enfreignent un accord commercial qui n'est même pas encore en vigueur? S'ils continuent à enfreindre l'accord commercial, que ferons-nous?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a enfin mentionné un point important. L'accord canado-américain sur le libre-échange n'est pas encore en vigueur, et avant qu'il ne le soit, le Congrès doit adopter un projet de loi qui nous assurera que les États-Unis respectent leurs obligations. La présente législature doit adopter une mesure en ce sens et le 1^{er} janvier prochain elle entrera en vigueur.